



Compromis signé avec loyers !

Par **Vince59**, le **21/10/2010** à **12:33**

Bonjour,

en Mai 2010, j'ai signé un compromis de vente pour l'achat d'une maison.

Lors de cette signature, il y avait le directeur de l'agence immobilière, le propriétaire et nous-même.

La maison étant disponible à la Mi Juillet, nous avons signé un compromis de vente avec loyers déductibles à savoir un demi loyer en juillet à payer et un complet en Aout. L'acte notarial se signant en Septembre. (Tout est écrit noir sur blanc dans le compromis)

Ainsi nous pouvions profiter dès Mi Juillet de la maison.

Ces 2 loyers ont été déduit du prix d'achat final de la maison. (toujours écrit noir sur blanc sur le compromis).

Seulement, le propriétaire est en redressement judiciaire (chose qu'il ne nous a pas dit à la signature du compromis) et la signature chez le Notaire prend plus de temps que prévu...

Nous avons donné notre demi loyer de Juillet et celui de Aout. Il nous réclame Septembre, Octobre... Nous l'avons renvoyé au compromis de vente qui stipule nous ne devons pas donner plus vu que la signature était prévu pour Septembre.

Est il dans ses droits? Et nous?

Qu'en pensez vous?

Merci d'avance

Par **Vince59**, le **22/10/2010** à **23:16**

Personne?